
JOURNAL GÉNÉRAL

DE FRANCE.

Du Samedi 9 Juin 1792.

NOUVELLES.

Extrait d'une lettre de Bonn, du 24 mai 1792.

LES événemens continuent d'être intéressans, et promettent de le devenir chaque jour davantage. Nous apprecevons enfin un terme prochain à nos souffrances; et nous ne doutons plus que nous ne passions l'hiver prochain dans nos foyers. Trois courriers sont passés hier, portant des ordres pressans de hâter le marche des troupes combinées.

Le roi de Prusse ne pouvoit imaginer la folie des Français. Leur déclaration de guerre lui a paru le dernier degré de leur démenche. Aussi presse-t-il la marche de ses troupes au point de ne leur accorder qu'un seul jour de séjour sur quatre et quelques fois six de marche. Elles arriveront à la fin de juin.

L'électeur de Cologne augmente ses troupes, parce que tous les princes d'Allemagne doivent tenir leur contingent prêt pour les derniers jours de juin.

Un récollet s'est avisé, il y a quelque temps, de prêcher ici les principes de certaine assemblée: il a été pendu sur le champ, sans forme de procès, et d'après la seule notoriété publique.

Trois bourgeois ont tenté de corrompre les soldats, ils ont été pris sur le fait, et fusillés aussitôt. Vous voyez que la propagande ne fait pas fortune dans nos contrées.

« Les Brabançons s'aperçoivent de plus en plus que le patriotisme que dirige le plus saint des devoirs, n'est pas celui qui conduit les hommes au bonheur. Ils sont

» aujourd'hui les meilleurs aristocrates, et » s'en font gloire. »

De Phribourg, 4 juin. La diète des Suisses paroît plus occupée des prétentions particulières élevées par chaque canton à l'égard les uns des autres, que des grands intérêts qui ont été le motif de cette assemblée. J'en suis fâché pour une nation que j'honore; mais je ne puis m'empêcher de dire que les Suisses d'aujourd'hui ne sont plus ceux qui ont gagné la bataille de Morat. L'assemblée nationale ne veut point de leur neutralité; elle les somme de se déclarer ses amis ou ses ennemis. Les compagnons de Guillaume Tell n'en seroient assurément pas venus à ce point d'humiliation; au reste l'alternative qu'on propose à ceux-ci, peut encore leur procurer beaucoup de gloire, et nous ne devons pas douter qu'ils ne la mettent à profit.

Le roi de Prusse, en les prévenant de l'arrivée de ses troupes, vient de leur demander l'admission du comté de Neuchâtel et de la principauté de Porentru dans la confédération du corps helvétique. Il a obtenu l'objet de sa demande, pour le temps de la guerre, et sans tirer à conséquence.

Extrait d'une lettre de Bâle, 17 mai. On a dû vous mander hier que le landgrave de Hesse étoit déjà à la tête de ses troupes, qui ont eu ordre de marcher en grande hâte du côté de Mayence.— Le roi de Prusse a fait annoncer officiellement aux cantons Suisses qu'il faisoit avancer cinquante mille hommes pour soutenir son allié le roi de Bohême. Il se mettra lui-même à la tête avec ses enfans. Les Suis-

ses ont donné les ordres pour que les signaux fussent prêts dans tout le pays.

De Vienne, le 22 mai. L'impératrice de Russie, après la lecture des dépêches qui lui apprennent la mort de Léopold, s'écria : « Notre fidèle allié est mort ! mais l'alliance entre l'Autriche et la Russie existe encore. J'espère et je souhaite qu'elle me survive de long-temps. Qui peut s'exempter du sort inévitable ! » Elle se retira dans son cabinet et y resta enfermée tout le jour.

L'impératrice douairière déclare, par son testament, le roi son fils son héritier universel. Mais ce monarque généreux en fera le partage à portions égales à ses frères et sœurs.

Les bijoux seuls de sa majesté, qui sont d'une beauté surprenante, valent plus de deux millions. Le bruit s'étoit répandu ici le 12 qu'elle étoit morte, parce qu'elle avoit fait ses derniers adieux à toute sa famille ; mais c'étoit pour se rendre digne dans ces derniers momens de paroître devant le roi des rois. Elle n'a cessé d'exister que le 15.

— L'épouse de notre jeune monarque est accouchée le 11 d'un enfant mort, mais elle est heureusement relevée de sa fausse couche. Elle accompagnera son auguste époux aux couronnemens royaux qui doivent se faire à Bude, le 6 et le 10 du mois prochain, et ensuite à celui qui aura lieu à Francfort dans le courant de juillet.

Le comte de Clairfait est parti pour les Pays-Bas : ce général y commandera une armée de 50 mille hommes, l'élite des troupes autrichiennes.

Berlin, 26 mai. — Notre armée, destinée pour les bords du Rhin, dirige, sur cinq colonnes, sa marche vers Coblenz. Il y a ordre de mettre de nouveaux corps de troupes en mouvement. La suite du roi sera très-nombreuse. Le prince Louis, fils de S. M. a été nommé major. Plusieurs chefs de l'armée ont reçu l'ordre pour le mérite.

Le roi étoit allé à Postdam le 23 ; il en est reparti le 25, pour se rendre à Korbeltz, près de Magdebourg. La revue s'y fera aujourd'hui, demain et après demain. — Le prince de Hohenlohe, général d'artillerie, au service de la maison d'Autriche, vient de retourner à Prague.

Stokholm, 13 mai. — Dans un conseil d'é-

tat qui avoit été tenu mardi dernier, son altesse royale Mgr. le duc régent fit à l'armée de nombreuses promotions. Le duc d'Assatrogthie a été nommé feld maréchal du royaume. Prenons-nous part aux affaires qui agitent toute l'Europe ? C'est une question qu'il n'est pas encore possible de résoudre ; mais dont la solution ne peut se faire attendre long-temps.

Le procès entamé contre les criminels d'état n'est pas encore terminé ; mais on croit que leur sentence définitive sera prononcée dans peu de jours.

J A G O B I N S.

Suite des caquetages du dimanche 3 juin, sous la sonnette de M. Chabot.

Nous en sommes restés hier aux *vouloirs* de M. Lacroix : M. Lacroix voudroit donc qu'on fit une levée de 150 bataillons de mille hommes chacun, dont on formeroit trois camps : il voudroit encore que chaque municipalité fournit un cavalier tout équipé, ce qui feroit sur-le-champ quarante-huit mille cavaliers (car, Dieu merci nous avons 48000 municipalités) ; en supposant que les plus riches voulussent en fournir davantage, vous auriez, dit-il, mes frères, une augmentation de seize mille chevaux ; vous auriez donc une cavalerie formidable de 64000 hommes. En vain allégueroit-on le manque de fourrage ; une nation aussi riche et aussi *populeuse* que la France ne peut être dans la disette à cet égard. Avec des forces si nombreuses, on établirait dans l'intérieur une ligue qui repousseroit les fuyards et tous ceux qui crient *saive qui peut*. (Puisamment raisonné.) Pour subvenir aux dépenses qu'entraîneroit une pareille levée de troupes, il faudroit vendre le bien des émigrés ; il faudroit établir une contribution progressive sur les riches ; car, la force publique leur assurant une protection d'autant plus grande que leurs propriétés sont plus étendues, ils lui doivent le sacrifice d'une partie de leur luxe et de leurs superfluités.

M. le président. Cette proposition est encore contraire à la constitution. M. Lacroix, en criant de toutes ses forces : nous n'avons plus de culte dominant, pourquoi des cloches dominantes ? pourquoi salarier exclusivement certains prêtres ? Je propose d'envoyer dans les fournaies nationales, et toutes ces cloches, qui ne servent qu'à troubler votre repos, et les statues des despotes qui

semblent encore vous menacer. Détruisez tous ces signes d'esclavage et d'idolâtrie, qui ne servent qu'à entretenir l'ignorance et la superstition; remplacez-les par les images des Rousseau, des Franklin, de tous ces hommes anciens et modernes, qui rempliront le peuple d'un noble enthousiasme pour la liberté. Laissez à leurs immortels écrits le soin d'instruire nos concitoyens, au lieu de cette horde de gens à préjugés (les prêtres), dont ils peuvent sans doute se passer. Faites, avec les bronzes idolâtres ou superstitieux, des bouches à feu, qui vomissent la mort sur nos ennemis! . . . Il seroit bon, à mon avis, de former, près des armées, un conseil militaire qui concerteroit le plan de la campagne, et les généraux n'auroient plus qu'à le faire réussir.

M. le président: vraiment, M. Narbonne ne demanderoit pas mieux; ce seroit le moyen de mettre à couvert la responsabilité des généraux! . . . M. Lacroix: j'ai pu me tromper, je retire cette proposition. Je demande encore la création d'un comité chargé de surveiller la partie des munitions et des provisions pour l'armée. — On demande l'impression du discours de M. Lacroix. M. Manuel prend la parole: (*Pesez ceci, lecteurs.*) Nous avons pu souffrir, dit le bon Monsieur Manuel, que des tyrans et des despotes, quand ils sont morts, montent sur des grands chevaux: eh bien! à présent, envoyons à Orléans les rois qui n'auront mérité que d'être enterrés à Saint-Denis. Prenez garde, Messieurs, qu'on vous élève encore des *louveteaux*. Mettez à l'ordre du jour l'éducation du prince royal! . . .

M. Louvet demande que M. Lacroix retranche de son discours les personnalités qui paroissent dirigées contre quelques membres de la société, ainsi que ce qu'il y a d'inconstitutionnel dans ses propositions. M. Collot d'Herbois veut que M. Lacroix fasse imprimer son discours tel qu'il est. M. Louvet insiste sur sa demande. La discussion se prolonge. Enfin on arrête à l'unanimité que les propositions inconstitutionnelles de M. Lacroix seront retranchées de son discours. M. Lacroix ne veut pas de cela: il déclare qu'il le fera imprimer à ses frais, tel qu'il est. Il en distribuera, dit-il, un exemplaire à chaque membre de la société et à chaque citoyen des tribunes. La société permet que ce poison inconstitutionnel, de son aveu, soit imprimé et distribué aux habitués des tribunes.

M. Manuel: celui, messieurs, qui s'occupoit à faire des souliers en lisant l'Almanach du Père Gérard, le citoyen Lemaire, actuellement sur les frontières, demande un diplôme pour prouver qu'il appartient à une bonne famille, (c'est-à-dire, à la faction jacobite.) Accordé à l'unanimité.

La séance se termine par quelques initiations et par des dénonciations contre M. Duport Dutertre. *Finis coronat opus.*

ASSEMBLÉE-NATIONALE-LÉGISLATIVE.

Séance extraordinaire du mercredi soir 6 juin 1792.

Pour appuyer ses dénonciations, M. Chabot a nommé plusieurs personnes qu'il a dit être venues elles-mêmes au comité de surveillance déposer les faits qu'il rapportoit. La plupart de ces personnes ont réclamé. Les unes assurent n'avoir jamais été au comité de surveillance; d'autres étoient absentes de Paris depuis long-temps; d'autres enfin étoient mortes depuis plusieurs années. — M. Chabot, par exemple, a soutenu que M^{me}. Boistel avoit déposé au comité, que M. Boistel son fils, commis à la caisse de l'extraordinaire, envoyoit de l'argent aux émigrés. Eh bien! cette dame Boistel est morte le 14 août 1790. M. Boistel a présenté lui-même l'extrait mortuaire de sa mère; mais l'assemblée a cru pouvoir se dispenser de punir cet infâme commerce de calomnie, sous prétexte qu'elle avoit voué au mépris les dénonciations de M. Chabot.

M. Gaillard, envoyé de France à la diète de Ratisbonne, et M. Daudun, secrétaire d'ambassade, ont été arrêtés comme émigrés, et retenus pendant 24 heures.

On a supprimé toutes les franchises de lettres autres que celles des fonctionnaires publics.

L'assemblée est passée à l'ordre du jour sur une pétition où l'on demandoit la révision d'un jugement confirmé par le tribunal de cassatin.

La séance a été terminée par un décret d'accusation contre M. Vigier, ancien garde-du-corps, *prévenu d'entretenir une correspondance avec les ennemis du dehors, pour opérer une contre-révolution.*

Séance du vendredi 8 juin 1792.

Après avoir renvoyé aux comités plusieurs pétitions, l'assemblée a admis à la

barre des gardes nationaux du bataillon des carmélites , qui ont offert un don patriotique , et qui ont prié l'assemblée de ne point appeler sous les murs de la capitale des gardes nationaux de toutes les parties de l'empire , qu'ils suffiroient à tout. — Admis aux honneurs de la séance.

Guillaume Priestley, fils du docteur Priestley, est venu fixer sa résidence en France : il demande le titre de citoyen français. Après une longue amplification sur la fraternité des peuples libres ; après quelques injures contre un Anglais , célèbre par ses talens et par sa haine pour les factieux , M. François a demandé qu'on accordât sur-le-champ à M. Priestley des lettres de naturalisation. On décrète le renvoi au comité de législation.

Après un décret qui porte que les gardes du roi pourront entrer dans les troupes de ligne , ou dans la garde nationale , ou enfin dans la nouvelle garde du roi (probablement il n'en sera pas formé une nouvelle) , on a lu la suite des articles décrétés sur la formation d'un camp de 20 mille hommes aux environs de paris. En voici la série.

1°. La force armée précédemment décrétée sera augmentée de vingt mille hommes.

2°. Tous les cantons du royaume seront admis à fournir des volontaires pour cette augmentation de vingt mille hommes.

3°. Les vingt mille hommes formant cette augmentation se réuniront à Paris avant le 14 juillet prochain.

4°. La levée de ces vingt mille hommes se fera par le pouvoir exécutif dans les quatre-vingt-trois départemens de l'empire , suivant la proportion de la population. Il en sera annexé l'état au présent décret.

5°. Les directoires de département feront , suivant la même proportion , la répartition de leur contingent entre leurs districts , et les directoires de districts le subdiviseront entre les cantons.

6°. Il sera ouvert en conséquence dans chaque municipalité , chef-lieu de canton , un registre particulier d'inscription volontaire , dans lequel s'inscriront ceux qui voudront servir en qualité de gardes nationaux dans cette armée.

7°. Si le nombre des inscrits excède le

nombre de ceux que le canton doit fournir , tous ceux qui sont inscrits choisiront parmi eux à la pluralité des suffrages ceux qui devront avoir la préférence pour aller à l'armée.

Paris , 8 Juin.

L'on a dit que M. Servan avoit été duppe lui-même dans la demande qu'il a faite d'un camp auprès de Paris. Nous ne connoissons pas M. Servan , mais ses liaisons intimes avec le comte de Mirabeau font présumer qu'il n'est pas étranger au génie de l'intrigue , au point d'avoir été trompé dans une démarche qui en est manifestement le résultat. Depuis long-temps on avoit formé le dessein de rassembler auprès de Paris un nouveau corps de troupes. Depuis long-temps M. Pétion , par ses caresses s'efforce de s'assurer du corps des canoniers de la garde nationale : ainsi , nous l'avons vu il y a quelques jours les conduire lui-même à l'assemblée , se donner pour garant de leur patriotisme , et répondre de la *permanence* de leurs canons.

Plusieurs députés ont demandé que ces canons fussent remis à la disposition des nouvelles troupes qui vont se réunir auprès de la capitale ; mais ont-ils pu croire raisonnablement que la garde nationale consentiroit à s'en dessaisir ? Ont-ils pu soupçonner qu'elle auroit la lâcheté de se laisser désarmer , et qu'elle confieroit à des étrangers , ramassés dans tous les départemens , le soin de conserver ses propriétés ? Si , comme on le dit , des factieux veulent entraîner dans les départemens méridionaux le monarque et le corps législatif , Ne doit-elle pas s'assurer de tous les moyens propres à faire échouer ce projet aussi coupable qu'insensé ? Qui a un intérêt plus pressant que les gardes nationaux , que le peuple de Paris , à conserver dans leurs murs le roi et l'assemblée nationale ? Que deviendrait cette grande ville , si elle perdoit son roi ? — Non , ce projet ne s'exécutera pas. Les citoyens de la capitale sont trop éclairés sur leurs vrais intérêts pour qu'on puisse encore conserver des craintes à ce sujet. Ils doivent bien se persuader que Paris seroit perdu à jamais , si . . . Mais nous développerons cette idée , si les circonstances l'exigent.